



## **Développement rural : 50 M€ pour l'amélioration de 15 000 km de routes rurales**

Dans le cadre de la septième rencontre franco-marocaine des chefs de gouvernement et en présence de Monsieur DRISS JETTOU, Premier Ministre du Royaume du Maroc et de Monsieur DOMINIQUE DE VILLEPIN, Premier Ministre de la République française, le Président du Conseil d'Administration de la Caisse pour le Financement Routier (CFR), Monsieur KARIM GHELLAB et le Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD), Monsieur JEAN-MICHEL SEVERINO ont signé le 27 septembre 2005 une convention de financement pour un montant total de 50 millions d'Euros, soit près de 550 millions de Dirhams.

Il s'agit en effet de favoriser un développement économique et social équilibré des zones rurales marocaines en permettant un désenclavement des localités rurales, une amélioration de la circulation des biens et des personnes et enfin, un meilleur accès aux infrastructures de bases et aux services sociaux. Le programme a ainsi pour objectif spécifique l'augmentation du niveau d'accès des populations rurales aux routes praticables par tous les temps. Il s'agira ainsi de :

- faire passer le niveau d'accessibilité des populations rurales aux routes praticables par tous les temps de 54 % en 2005 à 80 % d'ici à 2015,
- réaliser un nouveau programme d'amélioration et de construction de routes rurales portant sur environ 15.500 km de routes rurales entre 2005 et 2015,
- augmenter le rythme de réalisations annuelles, pour passer de 1.000 km/an à 1.500 km/an à partir de 2006.

D'une durée de dix ans et implanté à l'échelle nationale, cette opération, qui adopte une approche programme s'appuyant sur des objectifs de réalisation et des résultats attendus, a un coût total évalué à un peu plus d'un milliard d'Euros. L'AFD cofinance ce programme, pour ses cinq premières années à hauteur de 50 millions d'euros à partir de 2005.

Ce financement concessionnel de l'Agence française de Développement contribuera au financement du second Programme National de Routes Rurales (PNRR 2) mis en œuvre par le Ministère de l'Équipement et du Transport. Ce vaste programme, qui fait suite au PNRR-1 qui avait déjà bénéficié d'un soutien financier de l'AFD pour 24 millions d'Euros, associe les cofinancements de l'État marocain (40%) et des collectivités locales (15%), et des bailleurs de fonds (Fonds Hassan II, AFD, BEI, Banque Mondiale...). La Caisse pour le Financement Routier (CFR) est l'établissement financier qui permettra de mobiliser les ressources financières extérieures nécessaires à la réalisation des objectifs ambitieux fixés pour le PNRR-2.